

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20012**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Economie Gestion Mention Sciences du Management Spécialité professionnelle MANAGEMENT DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES

Nouvel intitulé : Droit, Économie, Gestion mention Management Sectoriel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bourgogne - Dijon, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Bourgogne, Recteur chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière, 334t Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement, 334w Accueil, hôtellerie, tourisme (commercialisation)

Formacode(s) :

42654 tourisme, 42651 tourisme culturel

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités visées sont les suivantes : promotion du tourisme local ; conception de produits touristiques ; développement local ; gestion de patrimoine culturel ; chargé de projet et de développement territorial

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonctions suivantes :

Définition de la politique touristique ou culturelle d'un territoire

Conception et organisation de manifestations événementielles

Communication sur l'offre touristique et culturelle locale

Gestion des actions touristiques et culturelles

Promotion touristique et culturelle

Gestion de site ou d'équipements touristiques

A l'issue de cette formation, les diplômés peuvent prendre en charge des fonctions variées autour des compétences suivantes :

mettre en place un projet de développement touristique ou culturel

coordonner les actions des partenaires (associations, habitants, acteurs locaux du tourisme, ...)

analyser l'offre touristique

réaliser l'étude de faisabilité et prendre en charge un projet de développement touristique ou culturel

élaborer une stratégie de communication touristique et coordonner des actions de promotion touristique ou culturelle

concevoir des supports de communication (plaquettes, affiches, ...) et organiser leur diffusion auprès des professionnels du tourisme

s'assurer du respect de la législation en vigueur (droit privé du tourisme, droit administratif, droit des collectivités locales, finances publiques, droit des affaires, droit fiscal...)

exercer une fonction d'encadrement et coordonner l'activité d'une équipe

élaborer et assurer le suivi budgétaire à partir du plan comptable, des règles d'établissement et d'imputation budgétaires.

définir et répondre à un cahier des charges, dans le cadre des procédures d'appel d'offre

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés sont amenés à exercer leur activité professionnelle dans les secteurs suivants, tant au niveau local, national qu'international :

organismes privés du tourisme (grandes entreprises et PME) : tour-opérateurs, entreprises hôtelières, sociétés de transport, cabinets de consultant spécialisés, bureaux d'étude, entreprises de communication, parcs de loisirs, équipements culturels à vocation touristique...

structures institutionnelles nationales, régionales, départementales, locales (administration du tourisme, Comité Régional du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, Office de Tourisme), services assurant le développement et la gestion des activités touristiques et culturelles dans les collectivités publiques, les structures associatives, les parcs naturels régionaux...

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Chargé de mission tourisme

Assistant technique

Chef de projet

Chef de produit

Directeur développement

Consultant

Agent de développement local

Chargé de promotion touristique

Directeur de parc naturel régional

Directeur d'Office de Tourisme...

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1102 : Promotion du tourisme local

G1301 : Conception de produits touristiques

K1802 : Développement local

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le Master Management des Activités Touristiques et Culturelles compte 20 UE (Unités d'Enseignement) toutes obligatoires se déroulant sur 4 semestres.

MASTER 1

Semestre 1

UE 1 - Langues et Langages (6 ECTS)

UE 2 - Gestion (6 ECTS)

UE 3 - Droit (6 ECTS)

UE 4 - Relations du travail (6 ECTS)

UE 5 - Tourisme et Culture (6 ECTS)

Semestre 2

UE 1 - Environnement des activités touristiques (5 ECTS)

UE 2 - Gestion (6 ECTS)

UE 3 - Culture et Patrimoine (6 ECTS)

UE 4 - Outils de l'action touristique (3 ECTS)

UE 5 - Intégration dans la vie professionnelle (10 ECTS)

Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport. Il est évalué par le tuteur de l'entreprise d'accueil et le tuteur pédagogique.

MASTER 2

Semestre 3

UE1 - Communication touristique (1) (6 ECTS)

UE2 - Ingénierie touristique (6 ECTS)

UE3 - Gestion (6 ECTS)

UE4 - Tourisme et droit privé (6 ECTS)

UE5 - Environnement public des activités touristiques (6 ECTS)

Semestre 4

UE1 - Communication touristique (2) (5 ECTS)

UE2 - Tourisme culturel (7 ECTS)

UE3 - Nouvelles tendances du tourisme (6 ECTS)

UE4 - professionnalisation (12 ECTS)

Une session d'examens est organisée à l'issue de chaque semestre. L'étudiant qui n'a pas validé le premier semestre est autorisé à suivre les enseignements du second semestre, la seconde session étant organisée en septembre pour les deux semestres d'enseignement. Il en va de même pour les semestres 3 et 4.

En master 1, les étudiants effectuent un stage en semestre 2 d'une durée minimale de 3 mois et pouvant aller jusqu'à 6 mois. Le stage doit être effectué dans une organisation des secteurs du tourisme ou de la culture.

Le master 2 est organisé en alternance (il est accessible en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et reste accessible en formation initiale avec un stage (en semestre 4) d'une durée minimale de 3 mois. Dans tous les cas, les alternances ou stages donnent lieu à la rédaction d'un rapport. En deuxième année de Master, il fait, l'objet d'une soutenance devant un jury.

Validité des composants acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribuées aux enseignements (loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifié sur l'enseignement supérieur) Enseignants chercheurs (66%) et professionnels (33%)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribuées aux enseignements (loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifié sur l'enseignement supérieur) Enseignants chercheurs (66%) et professionnels (33%)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribuées aux enseignements (loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifié sur l'enseignement supérieur) Enseignants chercheurs (66%) et professionnels (33%)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribuées aux enseignements (loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifié sur l'enseignement supérieur) Enseignants chercheurs (66%) et professionnels (33%)
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants-chercheurs et professionnels (décret 2202-590 du 24 avril 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master publié au JO du 27 avril 2002 (NOR: MENS0200982A)

Date et numéro arrêté d'habilitation du diplôme : 01/10/09 n° 20041993-07

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation de l'Université de Bourgogne du 04/09/2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

D'après une enquête réalisée par l'IAE Dijon en avril 2014, la durée moyenne de recherche d'emploi pour le master MATC est de moins de 3 mois. 7 mois après l'obtention du diplôme en octobre 2013, 88% des étudiants avaient trouvé un emploi, dont 43% en CDI.

Les anciens étudiants travaillent en priorité dans les organismes chargés du développement du tourisme local, dans les tours-opérateurs, l'hôtellerie ou le secteur culturel.

Autres sources d'information :

<http://iae.u-bourgogne.fr/masters/master-activites-touristiques-culturelles.html>

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Management-des-activites,207-.html>

<http://www.u-bourgogne.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Bourgogne - Dijon : Bourgogne Franche-Comté - Côte-d'Or (21) [IAE Dijon]

Université de Bourgogne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Bourgogne

IAE Dijon

2 bd Gabriel

21000 DIJON

Historique de la certification :

Le Master « Management des Activités Touristiques et Culturelles » est habilité depuis 2004. Il a pris la suite du DESS « Gestion des Activités Touristiques des Collectivités Publiques », qui avait été créé en 1992.

Certification suivante : Droit, Économie, Gestion mention Management Sectoriel